EXPÉDITEUR (LOCATAIRE)

Camille Martin
12 rue de la République, étage 3e, 75011 Paris
camille.martin@example.com

DESTINATAIRE (BAILLEUR OU MANDATAIRE)

SCI Les Lilas
8 avenue Parmentier
75011 Paris

LETTRE RECOMMANDÉE AVEC DEMANDE D'AVIS DE RÉCEPTION (OU LETTRE RECOMMANDÉE ÉLECTRONIQUE, OU REMISE EN MAIN PROPRE CONTRE RÉCÉPISSÉ)

À Paris, le 5 novembre 2026

Objet : Congé du logement situé 12 rue de la République, étage 3e, 75011 Paris — préavis d'un mois

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e) Camille Martin, locataire du logement désigné ci-dessus en vertu d'un bail d'habitation vide (non meublé), vous notifie par la présente mon congé de ce logement.

Le logement est situé dans la commune de Paris (code postal 75011, code INSEE 75111), qui figure sur la liste des communes annexée au décret n° 2013-392 du 10 mai 2013 (zone tendue). En application de l'article 15 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, le délai de préavis est donc réduit à un mois.

Ce délai court à compter de la réception de la présente lettre. La date de fin de bail souhaitée est le **8 décembre 2026**, sous réserve de l'expiration du délai de préavis à cette date.

Je vous propose de convenir d'une date pour l'état des lieux de sortie et la remise des clés. Je vous remercie de bien vouloir me restituer le dépôt de garantie dans les délais prévus à l'article 22 de la même loi. Vous pouvez me joindre : camille.martin@example.com.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Camille Martin

Pièce jointe : annexe — commune située en zone tendue

SPÉCIMEN

Annexe — Commune située en zone tendue

Référence : décret n° 2013-392 du 10 mai 2013 relatif au champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants instituée par l'article 232 du code général des impôts, annexe, dans sa rédaction issue du décret n° 2025-1267 du 22 décembre 2025.

La commune de Paris (code postal 75011, code INSEE 75111) figure sur cette liste. Le délai de préavis du locataire y est réduit à un mois en application de l'article 15 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

Texte consultable sur Légifrance : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027399823

SPÉCIMEN